

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Président

Secrétaire

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 5 février 2019**, à 19 h, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présent, monsieur le président :

Flibotte, Richard.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Bilodeau, Sylvie,	Fortin, Yannick, commissaire parent,
Continelli, Marie-Josée, commissaire parent,	Martin, France,
Croteau, Sophie, commissaire parent,	Nichols, Martin,
Croteau, Steve,	Noël, Pierre,
Corbeil, Annick, commissaire parent,	Petit, Ghislaine,
Donais, Sylvie,	Simard, Élyse.
Favreau, Jacques,	

Sont aussi présents, madame et monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,
Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et monsieur :

Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,
Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

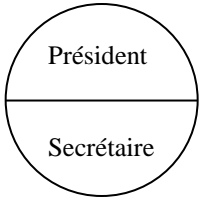
Madame Annick Corbeil propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

C-19-02-102

Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 janvier 2019

Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 janvier 2019, et de l'approuver tel quel.

C-19-02-103



Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Période de questions

Aucune question.

Reddition de comptes sur un contrat octroyé en situation d'urgence

La directrice générale rend compte d'un contrat attribué en situation d'urgence à la firme *Assek*, d'un montant de 129 401,77 \$, pour des travaux effectués à l'école secondaire Casavant à la suite du dégât d'eau.

Monsieur Daniel Rondeau se joint à l'assemblée.

Achat regroupé pour le renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire peut contracter une assurance, conformément aux articles 178 et 270 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la participation de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe au *Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie* en matière d'assurances depuis 2012;

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par notre regroupement pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurances de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe expirera le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke a accepté de représenter les 14 commissions scolaires de la Montérégie-Estrie membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de *Les consultants d'assurance Adelson & associés inc.*;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la politique d'approvisionnement de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe qui favorisent le processus d'achat regroupé;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH) de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

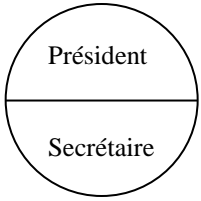
Secrétaire

- CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement, quant aux avantages financiers potentiels, de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;
- CONSIDÉRANT que les municipalités, depuis plusieurs années, accordent des contrats de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option et les avantages de cette formule;
- CONSIDÉRANT que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de service;
- CONSIDÉRANT que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

Monsieur Jaques Favreau propose et il est unanimement résolu :

C-19-02-104

1. De renouveler l'adhésion de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe au regroupement d'achats des commissions scolaires de la Montérégie-Estrie pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2019-2020;
2. De mandater la firme *Les consultants d'assurance Adelson & associés inc.* pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
3. De mandater la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire;
4. De s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme *Les consultants d'assurance Adelson & associés inc.*, le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des 14 commissions scolaires ayant participé au regroupement;
5. D'autoriser l'octroi d'un contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;
6. De demander que soit déposé, à monsieur Daniel Camirand, secrétaire général, d'ici le 1^{er} mai 2019, une recommandation pour l'achat des assurances 2019-2020.
7. D'autoriser monsieur Daniel Camirand, secrétaire général, à signer tout document découlant de la présente résolution.



Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Monsieur Jean-François Messier se joint à l'assemblée.

Entente locale et arrangements locaux pour les membres du personnel enseignant du secteur des jeunes et de l'éducation des adultes

C-19-02-105

En fonction des informations reçues par de la direction du Service des ressources humaines, monsieur Daniel Rondeau propose et il est unanimement résolu d'adopter l'entente locale et des arrangements locaux pour les membres du personnel enseignants et d'autoriser monsieur Richard Flibotte à les signer. L'entente locale et les arrangements locaux seront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2019.

Questions diverses

Aucune question.

Agenda du président

Monsieur Richard Flibotte, président, fait rapport des rencontres de la dernière semaine, de même que la correspondance reçue et mise à la disposition de tous les commissaires.

Levée de la séance

C-19-02-106

Monsieur Martin Nichols propose et il est unanimement résolu de lever la séance.

Président

Secrétaire général